

1. *Débitrice*: **Gibeli SA**, route de Malagnou 32, 1208 **Genève**

2. *Remarques*: toutes activités et investissements, notamment en matière immobilière

Suite à la modification de l'état des charges, l'état de collocation est à nouveau déposé.

Dans la faillite mentionnée ci-dessus, sont déposés et peuvent être consultés à l'office dès ce jour:

1. L'état de collocation (réf. n° 1);

2. L'état de revendication, cas échéant (réf. n° 2).

A dater de cette publication, il est imparti aux créanciers un délai de:

- vingt jours pour introduire action contre l'état de collocation (art. 250 LP) et demander la cession des droits pour contester une revendication (art. 49 et 80 OAOF).

Sinon, les modifications de l'état de collocation et de l'état de revendication seront considérés comme acceptés.

(Réf. n° 1).

Pour tout renseignement: Cellule d'assainissement tél. 022 327 73 43.

Office des faillites
1227 Carouge

(02067470)